Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2014/095

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2014

DELIBERATION RELATIVE A LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL ENSEIGNANT

Le 10 octobre 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

a adopté la note relative à la gestion du temps de travail enseignant (1 fichier)

Monsieur JOURDAN présente les amendements 2014/2015 de cette note déjà adoptée puis amendée par les CA de juillet 2012 et juillet 2013 portent sur les points suivants :

- relèvement du plancher à hauteur de 64 heures pour le recrutement des contractuels enseignants (cette proposition a été élaborée en concertation avec la CDUFRI au printemps 2014 et signifiée à tous les responsables de formation lors des bilatérales de préparation de la rentrée)
- fixation d'un plancher annuel de 36 heures pour la capitalisation d'heures complémentaires effectuées mais non payées pour les enseignants-chercheurs demandant une pluri annualisation de leurs obligations de service
- généralisation du principe selon lequel tout enseignant se trouvant en sous-service l'année N devra effectuer le service non-fait sur N+1
- relèvement à hauteur de 64 heures du plancher d'heures de cours à assurer par an pour les enseignants quel que soit la combinaison potentielle d'activités ou de responsabilités reconnues par le référentiel horaire
- fixation d'un nouvel objectif à compter de la rentrée 2015 : pour répondre aux objectifs du projet d'établissement sur la réussite en licence, à chaque fois que le potentiel et la charge pédagogiques le permettent, chaque enseignant assurera au moins un cours ou un TD en L1.
- Elargissement aux enseignants associés du dispositif du référentiel horaire et des primes de responsabilités pédagogiques et administratives

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 10 octobre 2014

Nombre de membres présents	**16**
Nombre de membres représentés	**10**
Nombre d'abstentions	**5**
Nombre de suffrages exprimés	**21**
Nombre de votes pour	**21**
Nombre de votes contre	**0**

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – GRH – DAF – Agence comptable - CAP

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr